

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 8 et 9 juillet 2013**

**2013 DASES 39 G** Subvention et avenant n° 2 à convention avec l'association Sida Info Service (20e).

**M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'une part d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 70.980 euros à l'association Sida Info Service - 190, boulevard de Charonne (20e) au titre des dispositifs Sida Info Droit et Droits des Malades Info ainsi qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23.000 euros au titre du Centre de Santé Sexuelle, et d'autre part de l'autoriser à signer un avenant n°2 à la convention du 15 décembre 2011 avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec l'association Sida Info Service - 190, boulevard de Charonne (20e) (SIMPA 23041) un avenant n°2 à la convention du 15 décembre 2011, dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement au titre de l'année 2013.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 70.980 euros au titre des dispositifs Sida Info Droit et Droits des Malades Info (dossiers 2013\_00846 et 2013\_00847) et une subvention de 23.000 euros au titre du Centre de Santé Sexuelle (dossier 2013\_00845) sont attribuées à l'association Sida Info Service au titre de l'année 2013.

Article 3 : La dépense correspondante de 93.980 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 423, ligne DF34001 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.